



ANNONCEMENT 4ème manche du TROPHÉE NATIONAL Saison 2024/2025

Le samedi 01 et dimanche 02 mars 2025

La section patinage de vitesse de l'Union Sportive Fontenaysienne organise la 4ème manche du Trophée National de patinage de vitesse « Short-track » 2024-2025 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV).

**Patinoire Salvador Allende
6 avenue Charles Garcia
94120 Fontenay-sous-Bois**

Début prévisionnel de la compétition : Samedi 01 mars à 9h30 (À confirmer)
Les horaires définitifs seront précisés selon le nombre d'inscrits.

Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58 m x 28 m sur laquelle sont tracées 3 pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280. Le tour de la piste sera recouvert de matelas de protection.

Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le vendredi 21 février 2025 (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne short-track.fr et transmises par mail au Coordinateur de courses francois.meline@outlook.fr et copie à vitesse.usf@gmail.com

Le montant de l'inscription est de 35 euros par patineur à régler soit par virement (RIB joint) avec copie au club (par mail) ou sur place par chèque à l'ordre de l'USF Patinage de vitesse.

Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte y compris pour les relais.

Un chèque de caution de 50 euros sera demandé pour les bonnets de casque.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club.
Le cas échéant, des patineurs étrangers doivent certifier leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.





Règles générales

Le Trophée National est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes.

Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E, licenciés à la FFSG,

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- **Regroupement "Trophée National"** : tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500 m et 1 000 m inférieur à 170 secondes (dames et hommes).
- **Regroupement "Espoir"** : les autres Junior D et tous les Junior E sans condition de temps.
- **Regroupement "Open"** : les autres Sénior, Junior A, B et C sans condition de temps.

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser 3 tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits.

La grande distance "1ère distance" sera réalisée en 2 tours.

En fonction du nombre d'inscrits, la 3ème distance pourra être réalisée sur 2 tours qu'en 2 (pour concilier nombre et courses et temps de compétition).

La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement **"Trophée National"** par cumul 500m + 1 000m croissant
- Pour les poules du regroupement **"Espoir"** par temps croissant sur 500 m pour la poule 1 et 333 m pour les suivantes
- Pour les poules du regroupement **"Open"** par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence seront ceux enregistrés au Top France.

Cependant pour les patineurs des regroupements "Espoir" et "Open" qui n'auraient aucun temps enregistré, le meilleur temps sera déclaratif de la part du club.

En cas de doute flagrant constaté pendant la compétition sur un temps déclaré lors de l'inscription, l'arbitre pourra décider d'exclure le patineur de la compétition pour sa sécurité et celles des autres patineurs et d'appliquer une pénalité de points aux clubs correspondante au dernier de la poule dans laquelle le patineur est inscrit avec un minimum de 50 points.

Relais :

- **Regroupement "Espoir", "Trophée National"** se déroulent suivant le format conventionnel. Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes.





- **Regroupement "Mixte"** (selon règlement ISU, 2 femmes et 2 hommes) et concerne les patineurs de la catégorie "Trophée National".

Un club peut inscrire une seule équipe par regroupement.

L'équipe du relais "Trophée National" et du relais "Mixte" peuvent intégrer au maximum 2 patineurs du regroupement "Open" (qui ont un temps cumulé au 500 m + 100 m inférieur à 175 secondes).

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles.

Conformément au règlement de la CSNPV (règle 5.1 f), Il est possible de remplacer des patineurs forfaités pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition.

Programme de la compétition

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuelle sont les suivantes :

Trophée national Poule 1 : 1 500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 2 : 1 500 m, 500 m, 777 m

Trophée national Poule 3 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 1 : 1 000 m, 500 m*, 777 m

Espoir Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Espoir Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m

Espoir Poule 4 : 333 m, 222 m, 333 m à adapter en fonction du temps des patineurs

L'Open Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

L'Open Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Les courses de relais « conventionnels » sont les suivantes :

Poule Espoir : 2 000 m (3 patineurs)

Poule Trophée National : 3 000 m (4 patineurs)

Poule Relais Mixte ISU : 2 000 m (4 patineurs)

Le programme et le nombre de poules peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits.

Règles de la compétition

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement





final et de la détermination du vainqueur, suivent les règles CSNPV 5.1 relative au Trophée National, le présent § et le règlement ISU.

Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Les patineurs qui n'ont pas de temps ou de cumul enregistré sur le Top France sont tirés au sort. Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.

Les courses sont courues avec le système toutes finales, sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

Récompenses

Conformément à la règle 5.6 du règlement de la CSNPV, des récompenses seront remises par poule et par sexe et pour les relais.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

Service Médical

Les secours seront assurés par La Croix Rouge.

Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la communication ISU et au règlement national CSNPV.

Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

Réunion des coachs et Teams leaders (en amont de la rencontre)

La réunion des coachs et Teams leaders de la compétition se tiendra le samedi 02 mars à 8H30 (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscriptions) en présence des coachs et des représentants des clubs.

Cette réunion sera sous la responsabilité du juge arbitre et du coordinateur de course.





Vestiaires

Dans les vestiaires, des cabines seront mises à disposition des patineurs et patineuses pour se changer à l'abri des regards.

Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

La restauration

Possibilité de restauration sur place

Les hébergements

Les hôtels écrit **en rouge** bénéficie d'un tarif (négocié) pour la compétition (à préciser) et les demandes doivent être envoyées par mail aux adresses suivantes selon votre choix :

NOVOTEL : 95 euros occupation seule et 110 euros occupation double petit déjeuner inclus
La taxe de séjour s'élève à 8,13 euros par adulte et par nuit
adresse mail : HB6S6-FO@accor.com

IBIS sport : 75 euros la single occupation seule et 85 euros la double ou twin petit déjeuner inclus
La taxe de séjour s'élève à 5,20 euros par adulte et par nuit
adresse mail : H6923@accor.com

NOVOTEL Paris Val de Fontenay
2 avenue Val de Fontenay – 94120 FSB
01.77.62.72.20

MERCURE Paris Val de Fontenay
Avenue des Olympiades - 94120 FSB
01.49.74.88.88

IBIS Styles Fontenay
2/4 avenue du Val de Fontenay - 94120 FSB
01.48.76.67.71

Mijo's Appartements Hôtel
20 Avenue Victor Hugo - 94120 FSB
01.84.23.22.33

B&B Hôtel Paris-Rosny-sous-Bois
1 rue de Lisbonne - 93110 Rosny-sous-Bois
93110 Rosny-sous-Bois
01.48.94.07.56

Première Classe - Rosny-sous-Bois
3 rue de Lisbonne -
93110 Rosny-sous-Bois
08.92.23.34.51

Brit Hôtel Privilège Paris-Rosny-sous-Bois





2 rue de Lisbonne - 93110 Rosny-sous-Bois
01.83.35.70.70

Coordonnées Bancaires du club

USF PATINAGE VITESSE GLACE
4 B AVENUE CHARLES GARCIA
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Domiciliation : BRED FONTENAY MAIRIE
IBAN : FR76 1010 7002 2200 7218 8398 929

Le 07 Janvier 2025,

USF Patinage de Vitesse
Céline VAUTIER, Présidente

